

COMPTE-RENDU

de la Réunion Publique

Du Conseil Municipal du 2 juillet 2018

Affichage Administratif : Loi 96/142 du 21/02/96

*Article 2121-25 du Code Général
des Collectivités Territoriales*

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
N/Réf : MRE/SRO

Étaient présents : Mmes et MM BARBIERI - BATTIN – BRAUD - CAPOCCIONI –
DARDET – DARMET – DINI – DOULAT – DUBOUCHET – FAURE - GUIGUI –
LANCELON-PIN – LISSY – MAITRE –MALLIER –PAULIN – PRAT – REPELLIN –
ROSTAN – SADOUN – SERBOURCE – SPIRHANZL – TORNABENE –
TOUSSAINT

Étaient absents et excusés : Mmes et MM. DROGO – FRAILE- GONNET – GROS-
DAILLON – GUGLIELMI – JAGLIN – LELIEVRE – MARGERIT – OCCHINO -

Robert OCCHINO donne pouvoir à Flore DARDET – Véronique GONNET donne pouvoir à
Valérie DUBOUCHET – Carmen GUGLIELMI donne pouvoir à Marc PAULIN – Patricia GROS-
DAILLON donne pouvoir à Ada SADOUN.

Secrétaires de séance :

Hervé DOULAT et Laurent BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés
secrétaires de séance, assistés de Sylvie ROSIN, fonctionnaire territorial.

@@@@@

ADMINISTRATION GENERALE

Procès-verbal de la séance du 28 mai 2018

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 28 mai 2018.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire présente le compte-rendu des décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal.

VOTE : Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois

Arrivée de MM. MALLIER et CAPOCCIONI.

Ada SADOON présente la délibération relative à la modification du tableau des emplois.

Guillaume LISSY souhaiterait connaître l'organisation prévue dans les écoles pour la rentrée. Il a été interpellé par des agents dont le nombre d'heures de travail a diminué. Il souhaiterait savoir si la collectivité a fait le choix d'augmenter le nombre d'heures du marché Génipluri en lieu et place d'agents sous contrat ville.

Ada SADOON répond qu'un gros travail a été fait pour redéployer les heures des agents travaillant sur le périscolaire.

M. le Maire indique que des explications seront données en commission scolaire.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Ratio promus / promouvables

Ada SADOON présente la délibération relative à l'établissement des ratios promus/promouvables.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Modification du tableau des emplois à la suite des avancements de grade

Ada SADOON présente la délibération relative à la modification du tableau des emplois à la suite des avancements en grade.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire

Ada SADOON présente la délibération relative à l'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Convention avec les Associations Intermédiaires du bassin grenoblois portant sur la mise à disposition de personnel

Nathalie TOUSSAINT présente la délibération relative à la signature d'une Convention avec les Associations Intermédiaires du bassin grenoblois portant sur la mise à disposition de personnel.

Guillaume LISSY demande comment s'articule cette convention avec le contrat passé avec Génipluri puisqu'il y était prévu la possibilité d'une mise à disposition de personnel de remplacement d'ATSEM. A qui ferons-nous appel et selon quels critères ? Pour les aides puéricultrices, dans la convention, quelles sont les garanties que nous avons que le personnel soit qualifié et disponible ?

M. le Maire rappelle que cette convention est passée à l'initiative de la Métro, et que son objet est plus large. Il va de soi que le personnel mis à disposition est du personnel formé. S'il n'y a pas de personnel disponible, on ne prendra pas de personnel chez eux.

Valérie DUBOUCHET précise que pour ce qui concerne la petite enfance la réglementation prévoit un taux d'encadrement des enfants par des auxiliaires puéricultrices diplômées. On ne peut pas déroger.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

FINANCES

BUDGET VILLE - Exercice 2018 – Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Karol DARMET présente la délibération relative à l'affectation du résultat de fonctionnement 2017.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

BUDGET VILLE - Exercice 2018 – Budget supplémentaire

Karol DARMET présente la délibération relative au budget supplémentaire.

Hervé Doulat relève que cette délibération présente de bons résultats et fait référence au Plan Pluriannuel d'Investissement. Il demande s'il est prochainement prévu une présentation de ce document.

M. le Maire répond qu'une présentation sera faite lors de la conférence budgétaire du 27 septembre prochain.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

BUDGET VILLE – Exercice 2018 : Créances éteintes

Karol DARMET présente la délibération relative aux créances éteintes sur l'exercice 2018.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

BUDGET VILLE - Exercice 2018 : Subventions attribuées aux associations – 2^{ème} versement

Guillaume SPIRHZANZL présente la délibération relative au 2^{ème} versement des subventions attribuées aux associations sur l'exercice 2018.

M. le Maire informe que le CREAT n'a pas eu sa deuxième attribution car le dossier de demande de subventions n'a pas été transmis. Une délibération sera inscrite au prochaine Conseil Municipal.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

BUDGET VILLE – Exercice 2018 : Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération 201801 « Multi-accueil Quartier Fauconnière »

Karol DARMET présente la délibération relative à la révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération 201801 « Multi-accueil Quartier Fauconnière ».

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un multi-accueil collectif de 41 places, de type R 5^{ème} catégorie, composé uniquement d'un rez-de-chaussée d'environ 700m² (surface dans œuvre)

Valérie DUBOUCHET présente la délibération relative au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un multi-accueil collectif de 41 places.

Hervé DOULAT relève que le coût prévisionnel s'établit à 1 572 000€. Or dans une autre délibération, le montant prévisionnel est différent.

M. le Maire répond que le coût prévisionnel de l'AP/CP intègre toutes les études et les travaux.

Guillaume LISSY était membre du jury. Il tient à saluer la qualité du travail car le rendu s'appuie sur les besoins des enfants et du personnel. Valérie DUBOUCHET a eu à cœur de travailler avec les équipes. Quelques points de vigilance ont été soulevés par le jury, notamment l'intégration du bâtiment dans le parc, sa proximité avec le bâtiment Vauban, la question de l'empiètement sur le parc et le devenir des espaces de loisirs.

M. le Maire indique que, concernant l'implantation du bâtiment, il a pivoté pour se rapprocher du parking. Avant de débiter les travaux, la reconstitution des espaces de loisirs et des plantations sera étudié.

Valérie DUBOUCHET précise que les unités de vie vont se retrouver face au parc. La salle d'activité a été décalée. Le local à vélo a été prévu. Un bon compromis a été trouvé. Il y a un toit végétalisé pour regagner l'espace que l'on perd au sol. Le chemin d'accès va être décalé.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la construction d'un multi accueil petite enfance

Valérie DUBOUCHET présente la délibération relative à la demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la construction d'un multi accueil petite enfance.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des espaces verts de la commune de SEYSSINET-PARISSET

Bernard ROSTAN présente la délibération relative à l'Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des espaces verts de la commune de SEYSSINET-PARISSET.

Guillaume LISSY indique que son groupe est contre cet accord cadre qui vise à externaliser les services. On confie à une entreprise extérieure des missions que nous pourrions faire nous-même. De même que pour la propreté urbaine on génère chez nos agents frustration et inquiétude.

M. le Maire répond qu'il s'agit des charges de travail qui sont ponctuelles dans l'année. Parallèlement nous calibrons le travail de nos agents pour avoir du travail tout au long de l'année.

VOTE : Adopté à la majorité moins 6 voix contre.

Accord-cadre à bons de commande pour le transport d'enfants, pour les secteurs scolaire, extrascolaire et périscolaire, par autocars

Laurent BRAUD présente la délibération relative à l'Accord-cadre à bons de commande pour le transport d'enfants, pour les secteurs scolaire, extrascolaire et périscolaire, par autocars.

M. le Maire souligne que l'on pourrait dire la même chose sur cette délibération. Un seul car avec un chauffeur tourne en journée sur la ville. Historiquement ce service était géré par la commune.

Pour Guillaume LISSY le chauffeur de la commune ne pourrait pas s'occuper de la desserte de tous les points car les temps se chevauchent. En plus du car qui tourne quotidiennement, le marché prévoit l'éventualité d'autres besoins occasionnels.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Seyssinet-Pariset pour la passation d'un accord-cadre de télécommunications

Nathalie TOUSSAINT présente la délibération relative à la Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune et le CCAS pour la passation d'un accord-cadre de télécommunications

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Avis sur le transfert d'autorisation de gestion de la Résidence de Personnes Agées « Les Saulnes » au 1er janvier 2019

Nathalie TOUSSAINT présente la délibération relative à l'Avis sur le transfert d'autorisation de gestion de la Résidence de Personnes Agées « Les Saulnes ».

Sylvain PRAT rappelle qu'il y a déjà eu une réunion de travail sur ce projet. Il souligne tout d'abord que les enjeux de rénovation, qui se traitent avec l'OPAC, ne sont pas liés au choix de transférer la gestion de l'établissement à la Fondation Partage et Vie. Il s'agit de deux projets distincts. Cet établissement n'est pas des plus modernes mais une fois rénové et aux normes, il n'y a pas de raison qu'il ne fonctionne pas correctement. Un des arguments de la municipalité est de dire que ce n'est pas son cœur de métier. Or l'établissement est bien géré, avec du personnel compétent. L'établissement est performant, plein à plus de 97 % et répond à l'engagement pris vis-à-vis du conseil départemental. La municipalité dit également que c'est un établissement de territoire. Qu'est-ce que ça change ? Le financement se fait intégralement par les loyers. Si dans l'avenir la gestion devenait déficitaire, le gestionnaire devrait négocier l'augmentation des loyers avec le Département, ou bien baisser la qualité des services. Un organisme privé ne s'engagera jamais à tenir le service public tel qu'il est fait aujourd'hui. Le groupe se positionne contre et M. PRAT portera cet avis en CA du CCAS

M. le Maire rappelle que la Fondation Partage et Vie dispose de la compétence et la qualité pour assurer cette gestion et la pérenniser. Il prend acte de cette position différente.

Guillaume LISSY est reconnaissant aux élus qui depuis 1981 ont doté la collectivité d'un outil politique au service des personnes âgées. Il fallait à l'époque un outil pour loger ces personnes. Depuis, il fonctionne et s'équilibre financièrement. On peut dire de leurs héritiers qu'ils vont sacrifier le travail qui a été fait pendant toutes ces années. Quand on transfère ce type d'équipement c'est soit parce qu'il y a un coût, soit parce que le service rendu doit être meilleur. Or aucun de ces arguments n'est évoqué dans la délibération. Par ailleurs, dans la même séance du Conseil Municipal, on salue la création d'un nouvel établissement pour la petite enfance géré par la commune. On prend donc deux décisions opposées pour deux structures accueillant des publics différents. On sait que la question des personnes âgées va devenir préoccupante dans les années à venir. Or la commune confie cet établissement à un partenaire privé.

M. le Maire demande que nous soyons modérés dans nos logiques. Le choix qui est fait c'est le choix pour l'avenir. On mutualise les compétences. On voit les difficultés que l'on a à recruter du personnel. Ce qui importe c'est que le service public, qu'il soit rendu par du personnel municipal ou en délégation, soit un meilleur service demain.

Nathalie TOUSSAINT souligne que la petite enfance est un service qui accueille des enfants de la commune. La RPA accueille peu de seyssinettois. Le budget de la résidence s'équilibre certes mais certaines années la commune doit verser une subvention pour équilibrer. Par ailleurs les coûts indirects ont été calculés et s'élèvent à environ 70 000 € par an.

Sylvain PRAT précise que les personnes logées ne sont peut-être pas que des seyssinettois mais il y a des parents de seyssinettois. Sur les coûts indirects : 70 000 € vont être à la charge de Partage et Vie et ne sont pas compris aujourd'hui dans le budget de la résidence. Concernant la subvention d'équilibre, elle est provisionnée à 5 000€ cette année. C'est un montant faible et c'est la moindre des choses que l'on puisse provisionner pour nos aînés.

Hervé DOULAT relève l'existence de coûts indirects ou de possibles déficits sur certains exercices. Quelle va être la réaction de l'exploitant privé si ce déficit se reproduit. Ces coûts vont-ils être répercutés par l'exploitant sur les résidents ? Que prévoit la convention dans ce cas ?

M. le Maire indique que l'on parle de coûts transversaux et que le Conseil départemental se prononcera sur les budgets. C'est le choix de l'efficacité en conservant la qualité de service qui est fait aujourd'hui.

VOTE : Adopté à la majorité moins 6 voix contre.

Groupement de commandes relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du règlement général européen de protection des données de Grenoble-Alpes Métropole et des communes de l'agglomération grenobloise

M. CAPOCCIONI s'absente.

Frédéric BATTIN présente la délibération relative au Groupement de commandes relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du règlement général européen de protection des données de Grenoble-Alpes Métropole et des communes de l'agglomération grenobloise

VOTE : Adopté à l'unanimité

Contrat d'hébergement maintenance sauvegarde de la solution logicielle de gestion des ressources humaines CIVIL DAA de l'éditeur CIRIL avec le Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques (SITPI)

M. CAPOCCIONI revient dans la salle.

Frédéric BATTIN présente la délibération relative au Contrat d'hébergement maintenance sauvegarde de la solution logicielle de gestion des ressources humaines CIVIL DAA de l'éditeur CIRIL avec le Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques (SITPI).

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Contrat d'hébergement maintenance sauvegarde des logiciels de gestion financière avec le Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques (SITPI)

Frédéric BATTIN présente la délibération relative au Contrat d'hébergement maintenance sauvegarde des logiciels de gestion financière avec le Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques (SITPI).

Hervé DOULAT souhaiterait connaître le coût de ces conventions de prestations de service

M. le Maire indique que les coûts sont détaillés en annexe n°3, page 13 du document.

Guillaume LISSY demande si ces conventions représentent une économie pour la commune.

Frédéric BATTIN répond que cela diminue en effet les coûts pour la commune puisqu'il s'agit de mutualiser, mais l'objectif est surtout de gagner en efficacité. Les éléments seront communiqués.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

URBANISME :

Avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) horizon 2030 de l'agglomération grenobloise

Mme GUIGUI quitte la séance.

Marc PAULIN présente la délibération relative à l'avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) horizon 2030 de l'agglomération grenobloise.

Guillaume LISSY souligne un problème de forme. Les documents transmis avec la convocation du Conseil Municipal faisaient état d'un avis favorable. On a aujourd'hui sur table une délibération avec deux pages de réserves. On peut imaginer que le travail

en commission a été fait mais les représentants du groupe n'ont pas pu être présents à cette séance. Il précise que les représentants du groupe auraient pu être informés afin d'adopter une position commune. M. LISSY ne voit pas comment son groupe peut prendre part au vote sur un sujet qu'il découvre sur table.

M. le Maire répond qu'il s'agit toujours de rendre un avis favorable, le débat ayant eu lieu en commission. Aujourd'hui, le PDU a été discuté dans plusieurs instances. Le SMTC a fait une étude globale qui a été présentée ensuite aux communes. Le PDU est arrêté par le conseil syndical.

La délibération indique des éléments de bon sens. Ainsi on ne peut pas réaliser les préconisations du PDU sans modifier l'emprise de l'Avenue de la République. Il n'aurait pas été possible de faire passer le tramway sur l'Avenue Victor Hugo si la municipalité n'avait pas prévu en amont une emprise de 20 mètre sur cette voirie.

Pour Guillaume LISSY d'autres sujets pouvaient être abordés. En travaillant ensemble on aurait pu tout pointer. Par exemple la route de Saint-Nizier où les riverains interpellent la ville car la vitesse n'est pas adaptée.

M. le Maire indique que le PDU évoque des modes de déplacement urbain, ce qui est différent des questions de sécurité. Il propose une suspension de séance.

Guillaume LISSY estime qu'il aurait fallu, au-delà des réserves exprimées, faire des propositions.

VOTE : Adopté à la majorité moins 6 voix ne prenant pas part au vote et une abstention.

Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024

Bernard ROSTAN présente la délibération relative à l'avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Versement d'une subvention à la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) pour la création d'un logement social sis 5 rue Général Mignot (ex WIDLING)

Marc PAULIN présente la délibération relative au versement d'une subvention à la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) pour la création d'un logement social sis 5 rue Général Mignot (ex WIDLING).

VOTE : Adopté à l'unanimité.

CULTURE

Embauche des techniciens intermittents du spectacle pour la saison 2018/2019 à l'Ilyade

Frédéric BATTIN présente la délibération relative à l'embauche des techniciens intermittents du spectacle pour la saison 2018/2019 à l'Ilyade.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Convention de partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une saison culturelle commune entre les villes de Seyssinet-Pariset et Seyssins pour la saison culturelle 2018-2019

Frédéric BATTIN présente la délibération relative à la signature de la Convention de partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une saison culturelle commune entre les villes de Seyssinet-Pariset et Seyssins pour la saison culturelle 2018-2019.

Hervé DOULAT salue la réussite de ce projet, l'enrichissement culturel. Il souhaiterait savoir pourquoi la clé de répartition est différente pour les deux saisons entre les deux communes.

Frédéric BATTIN rappelle que dans la précédente convention, on avait identifié deux clés de répartition dont une cible mais il n'avait pas défini quand elle serait atteinte. Dans la nouvelle convention, on atteint la clé de répartition cible en 2019-2020.

Sylvain PRAT demande ce qui justifie que cela soit progressif.

Frédéric BATTIN répond que c'est une montée en puissance pour Seyssins, donc il faut qu'elle soit progressive.

James CAPOCCIONI reconnaît le bilan positif mais rappelle que l'on a demandé beaucoup au personnel des deux communes. Il y a plusieurs départs côté Seyssins et une réorganisation en cours. Il faudra être vigilant.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC)

Frédéric BATTIN présente la délibération relative à la modification du Règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Modification du règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC)

Frédéric BATTIN présente la délibération relative à la Modification du règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Renouvellement de conventions de partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC)

Frédéric BATTIN présente la délibération relative au renouvellement de conventions de partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Vente de livres déclassés

Frédéric BATTIN présente la délibération relative la vente de livres déclassés par la bibliothèque.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures

Pour extrait certifié le 5 juillet 2018

Le Maire

Marcel REPELLIN

Diffusion

M. le Maire
Mmes et MM. les Adjoints
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux
Mme la Directrice Générale des Services
M. le Directeur de Cabinet
Mmes et MM. les Chefs de Service
Le personnel communal
Syndicat CGT – CFDT
INTRANET